



## Assemblée générale

Distr. limitée  
16 octobre 2019  
Français  
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

**Deuxième Commission**

Point 17 a) de l'ordre du jour

**Questions de politique macroéconomique :  
commerce international et développement**

**Projet de décision déposé par le Rapporteur de la Commission, M. David Mulet Lind (Guatemala), sur recommandation du Conseil du commerce et du développement à sa soixante-huitième réunion directive**

**Huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir  
tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables  
convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques  
commerciales restrictives, en 2020**

L'Assemblée générale réaffirme le rôle fondamental que le droit et les politiques régissant la concurrence et la protection du consommateur peuvent jouer, conformément à la législation nationale, aux fins d'un développement économique solide, et décide à cet égard d'organiser en 2020, sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives.

